



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

LA VIOLENCE À BOLZANETO A ÉTÉ CONFIRMÉ: ON A LA VÉRITÉ, MAIS NON PAS LA JUSTICE

Sept ans après les événements du G8 à Gênes et quatre ans après l'ouverture de la procédure pénale, la Cour de Gênes a rendu justice quoique partiellement aux victimes du lager de Bolzaneto. La Cour a retenu les plus graves des violations de droits fondamentaux comme le traitement inhumain vers les détenus, les violences, et elle a aussi condamné la plupart des responsables de la structure de Bolzaneto.

Il faudrait attendre à connaître les motivations de la sentence pour pouvoir ainsi évaluer certains éléments qui semblent encore inexplicables, comme l'absolution pour de faits qui paraient être confirmés, en particulier la fausseté de quelques officiers responsable ainsi que la légèreté des peines imposées.

L'absence de la reconnaissance du crime de torture dans la loi italienne et la loi du silence qui règne parmi les membres des forces de sécurité ont empêché une sentence plus juste, en tenant compte de la gravité des faits confirmés.

On estime comme positif d'abord le fait que la Cour a reconnu comme vérité ce qu'à plusieurs reprises avaient dénoncé et déclaré les victimes de Bolzaneto et ensuite que la seule condamnation non symbolique, celle de la compensation des dommages pour ceux qui ont été victimes de la violence policier et pour leur familles. Cette obligation de compenser les dommages subis sera de la responsabilité du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de Justice ce qui montre clairement la pleine responsabilité de l'Etat dans les faits confirmés par la Cour.

Etant donné la proximité de la date de prescription des crimes (janvier 2009) et à l'application de la remise de peines, la compensation des dommages est le seul effet tangible de ce procès, dédommagement que dans aucun cas pourra compenser les souffrances et les humiliations souffertes ainsi que les conséquences permanents de la violence physique et psychique.

Il est à souligner le rôle déterminant joué par l'équipe d'avocats des parties civiles que des le début ont travaillé seuls pour rassembler les dénonces, demander des investigations et insister auprès des pouvoirs publics pour ouvrir la procédure. A côté des avocats italiens, nombreux avocats européens ont aussi contribué à cette tâche, parmi eux avocats appartenant à l'association d'Avocats Européens Démocratiques.

Maintenant, une fois que la vérité a été établie à travers du débat publique, c'est à dire, qu'à Bolzaneto furent commis des violences indignes d'un état de droit, il serait de justice de demander au Gouvernement italienne qu'il s'excuse auprès des victimes et ses familles, qu'il prend des mesures appropriées à l'égard des fonctionnaires condamnés et qu'il procède dans le meilleur délai à l'abonnement des dédommagements accordées par la décision de la Cour.

15/7/2008

AVOCATS EUROPEENS DEMOCRATIQUES

www.aed-edl.net

LEGAL TEAM ITALIA

www.legalteamitalia.it